

# Investissez là où vous vivez.

Investissez dans votre avenir et dans celui de votre province avec les Obligations d'épargne de l'Ontario, un placement sûr, flexible et garanti par votre province.

## SÉCURITÉ

La province de l'Ontario se porte entièrement garante de votre capital et de l'intérêt réalisé sur votre placement.

## ABORDABILITÉ

Offertes aux petits et grands investisseurs à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$.

## OPTIONS

Choisissez parmi trois types d'Obligations d'épargne de l'Ontario. Toutes les options d'achat ci-après sont offertes avec intérêts composés ou versés annuellement.

### OBLIGATION À TAUX FIXE

Taux d'intérêt fixe jusqu'à échéance. Vous avez l'option d'acheter des obligations à taux fixe offrant des termes de trois ans ou dix ans.

### OBLIGATION À TAUX ACCÉLÉRATEUR

Ce taux d'intérêt augmente chaque année pendant toute la durée de cinq ans.

### OBLIGATION À TAUX VARIABLE

Un nouveau taux annuel est fixé chaque année jusqu'à l'échéance, le 21 juin 2019.

**En vente du 1<sup>er</sup> au 21 juin.**

[ontario.ca/obligationsdepargne](http://ontario.ca/obligationsdepargne) • 1 888 212-2663 • ATS: 1 800 263-7776

©2016, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario  
ISSN 1710-6486 (Imprimé) ISSN 1710-6508 (En ligne)  
ISBN 978-1-4606-7802-2 (Imprimé) ISBN 978-1-4606-7804-6 (PDF)

## FLEXIBILITÉ

Vous pouvez encaisser vos obligations à taux variable chaque année le 21 juin, et vos obligations à taux accélérateur tous les six mois, le 21 juin et le 21 décembre. Tous les titulaires d'obligations profitent de 14 jours supplémentaires pour encaisser leurs obligations. Les obligations arrivées à échéance peuvent être encaissées en tout temps. Vous pouvez vendre vos obligations par le biais d'un courtier en valeurs mobilières ou les céder à une autre personne en tout temps.

## AVANTAGES FISCAUX

Si vous le souhaitez, vous pouvez placer vos Obligations d'épargne de l'Ontario dans votre REER ou REEE autogéré.

## COMMODITÉ

Vous pouvez acheter vos Obligations d'épargne de l'Ontario auprès des banques ou sociétés d'investissement participantes. Si vous êtes titulaire d'obligations qui arrivent à échéance (à taux variable de 2009, à taux accélérateur de 2011 ou à taux variable et taux fixe de 2013), vous pouvez continuer de faire fructifier votre placement en les échangeant contre des obligations de 2016 pendant la période de vente.

## TAUX CONCURRENTIELS

Les taux seront annoncés le 1<sup>er</sup> juin 2016. Pour plus de précision sur les nouveaux taux pour 2016, consultez votre institution financière, visitez le site [www.ontario.ca/obligationsdepargne](http://www.ontario.ca/obligationsdepargne) ou composez sans frais le 1 888 212-2663.

Demandez les Obligations d'épargne de l'Ontario à votre établissement bancaire ou à votre courtier en valeurs mobilières.



# Investissez là où vous vivez.

Les Obligations d'épargne de l'Ontario.  
**En vente du 1<sup>er</sup> au 21 juin.**

[ontario.ca/obligationsdepargne](http://ontario.ca/obligationsdepargne)

